

Les plus-values professionnelles en entreprise individuelle – principes et exonérations



TARIFS

Adhérent Coût inclus dans la cotisation annuelle
Non-adhérent 42 €

PUBLIC

Réservé aux professionnels : experts-comptables et collaborateurs

INTERVENANT(S)

L'équipe du CPG

[Inscription](#)

DATE(S) 	DURÉE 	HORAIRES 	TYPE DE SESSION 
Mardi 23 jan. 2024	1 heure	de 13h00 à 14h00	WEBINAIRE

PROGRAMME

- Rappel des principes en matière de plus-values professionnelles
- Modalités de calcul
- Régime d'exonération en fonction des recettes (art. 151 septies du CGI)
- Exonération en cas de départ à la retraite (art.151 septies A du CGI)
- Exonération en cas de transmission d'entreprise (art. 238 quindecies du CGI)
- Abattement applicable aux plus-values à long terme sur les immeubles (art. 151 septies B du CGI)
- Exemples pratiques